



Avertissement reçu avant départ en cp

Par **Sahudi**, le **09/08/2011 à 12:18**

Bonjour,
J'ai reçu un avertissement par mon hierarchique. Hors sur les 4 points qui me sont reprochés, 2 sont erronés et non fondé.
Est-ce que je dois les contester ? comment ?
Bien cordialement

Par **pat76**, le **09/08/2011 à 15:05**

Bonjour
Vous envoyez un courrier recommandé avec avis de réception à votre employeur dans lequel, vous lui indiquez contester deux points sur les quatre qui vous sont reprochés et vous ont valu l'avertissement.
Vous lui précisez que ces deux points vous paraissent erronés et non-fondés, il que vous désiriez être entendu sur ce sujet.
Vous garderez une copie de votre lettre.

Par **Sahudi**, le **09/08/2011 à 18:31**

Merci pour cette réponse